



Association de Tir Centre Bretagne
contact@atcb.bzh

Chez Mr Michel LE CANT
18 Résidence des Sentiers
22460 UZEL PRES L'OUST

Monsieur Le Maire
Mairie de Loudéac
20, rue Notre Dame
22600 LOUDÉAC

Loudéac, le jeudi 28 mai 2020,

Objet : Réouverture du stand de tir de la Ville Calaire.

Monsieur le Maire,

Conformément aux directives nationales, le stand de tir de la Ville Calaire est fermé depuis le 15 mars dernier. Les seules personnes qui y ont accédé depuis cette date ont été l'équipe d'entretien des espaces verts qui est intervenue sur une journée et le comité directeur de l'association qui s'est réuni en extérieur ce dimanche 24 mai. Dans les deux cas, les gestes barrières ont bien entendu été mis en œuvre et toutes les précautions nécessaires ont été prises. Je remercie au passage la Police Municipale qui a patrouillé régulièrement aux abords du stand depuis sa fermeture pour s'assurer que nos installations ne soient pas visitées en cette période si particulière.

Au vu des dernières évolutions des directives du Ministère des Sports ainsi que de la Fédération Française de Tir, nous prévoyons une réouverture, très encadrée et contrôlée du stand de tir **à partir du samedi 6 Juin prochain**. Je tenais à vous en faire part en vous présentant les mesures que nous avons décidé de mettre en place en plus des règles de distanciation sociale qui s'appliqueront bien entendu :

- La jauge du stand sera limitée à 20 personnes à tout moment (tireurs séparés en 2 groupes de moins de 10 personnes par pas de tir, encadrement inclus).
- Les flux entrants et sortants se feront par des issues distinctes et le filtrage se fera au portail.
- Le port du masque sera obligatoire pour tous, sans dérogation possible, dans toute l'enceinte du stand de tir.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'accueil et sur les pas de tir.

- Les sanitaires et les locaux confinés seront fermés au public. Un point d'eau restera cependant accessible pour le lavage des mains.
- Le pas de tir 10m, étant un bâtiment confiné, restera fermé jusqu'à nouvel ordre.
- Le pas de tir 25 m sera restreint à 5 postes de tir seulement afin de permettre des distances suffisantes entre tireurs.
- Le pas de tir 50 / 100 m sera lui restreint à 9 postes de tir pour ces mêmes raisons.
- Des créneaux horaire d'une heure (entre entrée et sortie du stand) seront mis en place pour satisfaire le grand nombre de tireurs. Ces créneaux permettront d'accueillir jusqu'à 84 tireurs chaque week-end.
- Les armes du Club ne seront pas mises à disposition des tireurs licenciés comme cela se pratique habituellement. Ceci pour éviter les transmissions entre tireurs d'un créneau horaire à l'autre.
- Le règlement intérieur reste bien entendu en vigueur avec notamment la restriction du tir au gros calibre à partir de 10h le dimanche matin.
- Exceptionnellement la validation du carnet de tir se fera à toutes les périodes d'ouverture du stand.

Ces dispositions débattues et délibérées en comité directeur de notre association sont l'adaptation à nos installations des règles édictées par le Ministère des sports pour notre activité. Néanmoins et c'est l'objet de ce courrier, nous sommes entièrement à l'écoute de vos services et de vous-même si vous jugiez nécessaire d'autres mesures que nous n'aurions pas envisagées. Je me tiens pour cela à l'entière disposition de vos services le cas échéant.

Dans l'attente de votre réponse, vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations,

Angelo Campo-Ducreux
Président
ATCB Loudéac
06.83.39.41.54